



DECISION DU PRESIDENT

N° DEC_2025_009

Relatif à la désignation des membres à voix délibérative du jury participant à la procédure de Concours de concepteurs sur "esquisse +" en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine Caneton à Orchies

Le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2125-1-2° (concours, technique d'achat), R2162-15 à R2162-21 (déroulement du concours) et R2162-22 à R2162-26 (composition du jury),

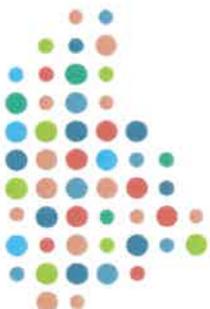
Vu l'avis de concours publié au BOAMP [25-64838](#) et au JOUE [379586-2025](#), ainsi que sur le profil acheteur <https://marchespublics596280.fr>,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2025_118 en date du 26 mai 2025 relative à l'indemnité versée aux membres du jury,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}— Les membres du jury ayant voix délibérative sont :

- Luc FOUTRY, président de la CCPC
- Michel DUPONT, président de la CAO CCPC
- Christian DEVAUX, membre de la CAO CCPC
- Luc MONNET, membre de la CAO CCPC
- Frédéric PRADALIER, membre de la CAO CCPC
- José ROUCOU, membre de la CAO CCPC
- Philippe DELCOURT, membre de la CAO CCPC



- Jérôme DE ALZUA, Architecte (Cabinet DE ALZUA + Architectes)
- Philippe FREIMAN (cabinet SOON Architecte)
- Benoit PONCELET, architecte, directeur du CAUE du Nord
- Cédric BRUWAERT, économiste de la construction et OPC

ARTICLE 2 — Les membres du jury ayant voix consultative sont :

- Monique LOPEZ, AMO et animateur de la réunion
- Jean Louis DAUCHY, Vice-président de la CCPC au sport et au tourisme
- Vincent EECKEMAN, DGS de la CCPC
- Jessica JANUSZCZAK, Chargée d'opérations bâtementaire et cheffe de projet, CCPC
- Alexis ZACHAREK, chargé de mission suivi des équipements sportifs, CCPC

Clément TERRIER, architecte du CAUE du Nord, sera présent en observateur dans un but de formation

Une indemnité sera versée aux membres du jury ayant la même ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

Les membres qualifiés du jury seront indemnisés selon les modalités suivantes décrites dans la délibération CC_2025_118 :

- Temps passé en réunion : 90 € HT ou brut / heure
- Temps passé en déplacement : 45 € HT ou brut / heure
- Frais de déplacement : 0,595 euros / km

Fait à PONT-A-MARCO, le 18 septembre 2025



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_2025_009
Objet :	Désignation des membres à voix délibérative du jury participant à la procédure de concours de concepteurs sur "esquisse +" en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine Caneton à ORCHIES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200041960-20250918-DEC_2025_009-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_cision 2025 009.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20250918-DEC_2025_009-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	93.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	18 septembre 2025 à 16h52min15s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 septembre 2025 à 16h52min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	18 septembre 2025 à 16h52min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2025 à 16h52min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 septembre 2025 à 16h52min40s	Reçu par le MI le 2025-09-18

